

# BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

## Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

Conformément à la réglementation, un même titulaire de la carte professionnelle peut enregistrer des mandats comportant des prix différents à la condition impérative que le consommateur soit préalablement informé du tarif effectivement pratiqué par l'agent commercial.

eXp Global France possède des barèmes d'honoraires multiples qui sont disponibles depuis la page d'accueil du site de l'agence, rubrique "Honoraires".

Pour une meilleure information et lisibilité du consommateur, le barème choisi par le conseiller immobilier est disponible sur son espace internet ainsi que sur chacune de ses annonces via un lien clairement identifié intitulé "Consulter mon barème".

## IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

À L'EXCLUSION DU NEUF (VEFA), COMMERCES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) et sont à la charge du propriétaire vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat.

En dehors des forfaits, il conviendra d'appliquer le pourcentage correspondant à la tranche du prix de vente.

### BARÈME A

| Prix de vente       | Honoraires TTC  |
|---------------------|-----------------|
| < 50 000€           | Forfait 3 500 € |
| 50 001 à 100 000 €  | Forfait 4 500 € |
| 100 001 à 200 000 € | 5 %             |
| 200 001 à 300 000 € | 4%              |
| > 300 001 €         | 3.5 %           |

Appliqué par les conseillers suivants :

|                 |                    |                     |
|-----------------|--------------------|---------------------|
| Georges BOUHIER | Catherine DI PALMA | Anne-Lucie ROUILLON |
| Joël DE GROOT   |                    |                     |

## BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

### Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017).

#### BARÈME B

| Prix de vente       | Honoraires TTC  |
|---------------------|-----------------|
| < 50 000€           | Forfait 4 000 € |
| 50 001 à 100 000 €  | Forfait 5 000 € |
| 100 001 à 200 000 € | 5.5 %           |
| 200 001 à 300 000 € | 4.5%            |
| > 300 001 €         | 4 %             |

Appliqué par les conseillers suivants :

|                   |                  |                   |
|-------------------|------------------|-------------------|
| Mikaël NIZAN      | Anthony COLLIN   | Alexandre SEGUES  |
| Hovsep SARKISSIAN | Frédéric COQUARD | Fabienne VRIGNAUD |
| Géraldine ROUILLY | Mattin NOBLIA    |                   |

## BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

### Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017).

#### BARÈME C

| Prix de vente       | Honoraires TTC  |
|---------------------|-----------------|
| < 50 000€           | Forfait 4 500 € |
| 50 001 à 100 000 €  | Forfait 5 500 € |
| 100 001 à 200 000 € | 6 %             |
| 200 001 à 300 000 € | 5%              |
| > 300 001 €         | 4.5 %           |

Appliqué par les conseillers suivants :

|                               |               |                     |
|-------------------------------|---------------|---------------------|
| Thomas VEGETTO-LACOURTABLAISE | Khalid LAICHE | Raphaël COUDRAY     |
| Cyril NIZAN                   | Cédric MAGEN  | Stéphane LELARGE    |
| Alexandre EMMELIN             | Fred BELZINE  | Philippe BONGIBAULT |
| Clément LE MOING              |               |                     |

## BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

### Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

#### BARÈME D

| Prix de vente       | Honoraires TTC  |
|---------------------|-----------------|
| < 50 000 €          | Forfait 5 000 € |
| 50 001 à 100 000 €  | Forfait 6 000 € |
| 100 001 à 200 000 € | 6.5 %           |
| 200 001 à 300 000 € | 5.5%            |
| > 300 001 €         | 5 %             |

Appliqué par les conseillers suivants :

|                    |                       |                     |
|--------------------|-----------------------|---------------------|
| Samuel CAUX        | Dogad DOGOU           | Ahmed FARID         |
| Béatrice DORNIER   | Babacar NDIAYE        | Cyril DUFAYS        |
| Alain LIAUTAUD     | Jocya JOLY            | David TOUZET        |
| Thierry LOURENCO   | Gaetan BONGIBAULT     | Magomed KHAIDAROV   |
| Delphine DEWILDE   | Philippe DEURVEILHER  | Bertrand SECHEYRON  |
| Thierry CAIZERGUES | Anne DONZE            | Dominique ROSTOLL   |
| Mathieu DUBUS      | Baptiste HATON        | Marianne ESCAVABAJA |
| David CALLET       | Etsri Marcelin AGBOLO | Philippe ARMENJON   |
| Mikael SEBAOUN     | Nathalie ROMA         | Crystel TABERT      |
| Inès LALANDE       | Isabelle DELAITRE     |                     |
| Frédéric MONTIEL   | Alexandra FORTE       |                     |

## BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

### Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

#### BARÈME E

| Prix de vente       | Honoraires TTC  |
|---------------------|-----------------|
| < 50 000 €          | Forfait 5 500 € |
| 50 001 à 100 000 €  | Forfait 6 500 € |
| 100 001 à 200 000 € | 7 %             |
| 200 001 à 300 000 € | 6%              |
| > 300 001 €         | 5.5 %           |

Appliqué par les conseillers suivants :

|                 |                 |              |
|-----------------|-----------------|--------------|
| Olivia AUGEREAU | Fabien SAILLARD | Océane PICOT |
| Arnaud MOTREFF  |                 |              |

## BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

### Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017).

#### BARÈME F

| Prix de vente       | Honoraires TTC  |
|---------------------|-----------------|
| < 50 000 €          | Forfait 6 000 € |
| 50 001 à 100 000 €  | Forfait 7 000 € |
| 100 001 à 200 000 € | 7.5 %           |
| 200 001 à 300 000 € | 6.5%            |
| > 300 001 €         | 6 %             |

Appliqué par les conseillers suivants :

|                     |                         |              |
|---------------------|-------------------------|--------------|
| Olivier MEVELLEC    | Olivier CHAVAREN        | Imran SATTAR |
| Gudrun BJARNADOTTIR | Gérard "James" ANDRIEUX | Kim GEORGES  |
| Mounir KABA         |                         |              |

Il est précisé que dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat.

# BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

## Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

## HONORAIRES DE LOCATION

IMMOBILIER TRADITIONNEL, ANCIEN ET NEUF

### LOCATION D'HABITATION NUE

**Hors meublée, saisonnière, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'entreprises**

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n° 89-462)

**Honoraires à la charge du bailleur:** 1,2 mois de loyer hors charges maximum

**Prestations incluses** dans nos honoraires de location à la charge du bailleur :

- Promotion du bien,
- Recherche de locataires,
- Visite des candidats locataires,
- Visite du preneur (pour la valeur de 50% charge bailleur équivalente au montant plafonné\* dédié à cette prestation),
- Conseil et négociation,
- Assistance pour la constitution du dossier de location du preneur (pour la valeur de 50% charge bailleur équivalente au montant plafonné\* dédié à cette prestation),
- Présentation(s) du (ou des) dossier(s) de location

\* *Équivalente au montant facturé au locataire dont le plafond est indexé à la zone où se situe le logement ainsi qu'à sa superficie habitable.*

**Honoraires à la charge du locataire:**

- Zone très tendue : 10,80 €TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires
- Zone tendue : 9 €TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires
- Reste du territoire : 7,20 €TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires

Déduction faite d'une valeur équivalente à 10% des plafonds légaux du fait de la non-rédaction du bail de location par eXp France.

**Prestations incluses** dans nos honoraires de location à la charge du locataire : visite du logement, conseils, négociation et aide à la constitution du dossier de location.

**Prestations non incluses** dans nos honoraires de location : rédaction de l'état des lieux, rédaction du contrat de bail.

**Information du client sur les frais liés à la rédaction de l'état des lieux et à la rédaction du bail de location d'habitation :**

La rédaction de l'état des lieux peut être établie sans frais sous la responsabilité du bailleur ou avec frais si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un cabinet de gestion, un notaire, un huissier ou un spécialiste habilité. Dans le second cas, les frais seront répartis pour 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire sans pour autant dépasser la valeur légale plafonnée par décret fixée à 3 euros par mètre carré de surface habitable du logement en ce qui concerne la partie à la charge du locataire.

### LOCATION SAISONNIÈRE

Honoraires à la charge du bailleur : Frais d'entremise 1,2 mois de loyer hors charges maximum.

**Prestations incluses** : promotion du bien, recherche de locataires.

# BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

## Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

### HONORAIRES COMMERCES ET ENTREPRISES

Il est précisé que dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur;

Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) et sont à la charge du propriétaire vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat.

En dehors des forfaits, il conviendra d'appliquer le pourcentage correspondant à la tranche du prix de vente.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL, VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX

| Prix de Vente        | Honoraires HT       |
|----------------------|---------------------|
| < ou égal à 25 000 € | Forfait de 5 000 €  |
| 25 001 à 50 000 €    | Forfait de 7 500 €  |
| 50 001 à 100 000 €   | Forfait de 10 000 € |
| > 100 000 €          | 10 %                |

#### CESSION DE PARTS SOCIALES ET CESSION EN PROCÉDURES COLLECTIVES

| Valeur du Fonds de Commerce | Honoraires HT       |
|-----------------------------|---------------------|
| < ou égal à 25 000 €        | Forfait de 5 000 €  |
| 25 001 à 50 000 €           | Forfait de 7 500 €  |
| 50 001 à 100 000 €          | Forfait de 10 000 € |
| > 100 000 €                 | 10 %                |

#### HONORAIRES DE LOCATION – LOCATION GERANCE

| Location  | Honoraires HT   |
|---|---|
| Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages etc. | 30% HT du loyer annuel (ou de la redevance si location gérance sur tout type de bail professionnel, commercial de courte durée, etc.) |
| Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000 € HT (6 000€ TTC)                | Voir honoraires fonds de commerce   |

**Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.**

#### HONORAIRES DE LOCATION – AVEC OPTION D'ACHAT

| Location  | Honoraires HT   |
|---|---|
| Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages etc. | 30% HT du loyer annuel des baux professionnels, commerciaux et de courte durée<br>+<br>50% des honoraires prévus dans le barème des |

# BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

## Applicables au 1er Juillet 2021

Il est précisé que les barèmes ci-dessous doivent être appliqués dans la majorité des transactions. Les barèmes choisis et pratiqués par l'agent commercial ne peuvent en aucun cas être augmentés. Il est cependant possible d'y déroger seulement en cas de baisse et à titre d'exception, dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
|  | honoraires sur locaux commerciaux |
|--|-----------------------------------|

## HONORAIRES PROGRAMMES NEUFS

Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) et sont à la charge du mandant.

eXp Global France applique la grille tarifaire imposée par le promoteur ainsi que la rémunération prévue par ce dernier sur le mandat cadre ou sur le mandat de commercialisation.

## HONORAIRES VIAGER

Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) et sont à la charge du propriétaire vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat.

En dehors des forfaits, il conviendra d'appliquer le pourcentage correspondant à la tranche du prix de vente.

| Valeur Vénale du bien* | Honoraires TTC |
|------------------------|----------------|
| < 50 000 €             | Forfait 5 000€ |
| 50 001 à 150 000 €     | 9.5 %          |
| 150 001 à 300 000 €    | 8 %            |
| > 300 001 €            | 6 %            |

\*Valeur vénale : Se dit de la valeur d'un bien immobilier = valeur marchande, valeur intrinsèque, valeur d'usage.